



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0841

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Reconstruction du restaurant - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0841**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Reconstruction du restaurant - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) est un lieu de vie spécialisé dans l'accueil d'urgence des bébés, des mineurs et de leurs mamans. Le site, proche du Parc de Parilly, a ouvert au début des années 1960. Il est composé d'un ensemble de 23 bâtiments répartis sur un terrain de plus de 15 hectares, pour une surface totale bâtie de 23 500 mètres carrés.

L'IDEF dispose d'une cuisine et d'un self permettant à son personnel et à certains enfants de prendre leur repas le midi dans le bâtiment destiné à la restauration.

Le personnel de l'IDEF réalise sur place certaines entrées froides et desserts et reçoit le reste des plats, principalement les plats chauds, d'un prestataire extérieur, en liaison froide.

Les repas du soir sont préparés en journée et stockés en chambres froides, puis distribués aux groupes d'enfants. Le self n'est donc pas ouvert le soir. Au global, le restaurant accueille 50 à 60 convives le midi et prépare une quarantaine de repas pour le dîner.

En 2011 et 2012, le Département du Rhône a réalisé des travaux de mise aux normes sanitaires demandés par les Services vétérinaires. Ces travaux ont permis de retrouver une sécurité alimentaire mais n'ont résolu qu'une faible part des problèmes existants sur le bâtiment.

Il n'est pas possible de produire des plats chauds sur place, ce qui impose de souscrire un contrat avec un prestataire extérieur alors même que l'IDEF dispose d'un personnel qualifié qui serait en capacité de produire l'ensemble des plats pour le site. Par ailleurs, le bâtiment, en rez-de-chaussée sur sous-sol, date de l'ouverture du site et n'est plus adapté au fonctionnement d'une cuisine collective et d'un établissement recevant du public (ERP).

Malgré des surfaces excédentaires, les principes de fonctionnement d'une grande cuisine ne sont pas parfaitement respectés (marche en avant, non croisement du propre et du sale). L'organisation spatiale est très compliquée avec de nombreuses réserves en sous-sol, des chambres froides disséminées dans l'ensemble du bâtiment.

Par ailleurs, le bâtiment est vétuste : menuiseries acier en simple vitrage, défaut d'isolation, défaut d'étanchéité entre la cuisine et le sous-sol. Il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (sanitaires en sous-sol).

A noter également que des espaces, au centre du bâtiment, sont aujourd'hui inexploités et laissés à l'abandon.

Jouxant l'IDEF, le bâtiment Philomène Magnin accueille depuis juin 2015 le Centre de formation informatique de la Métropole (CFI). Les stagiaires peuvent déjeuner au restaurant de l'IDEF, ce qui nécessite la production de 60 repas supplémentaires portant le total des repas à 120 le midi et correspond à la capacité maximum de la cuisine et de la salle à manger.

En 2018, doit être installé l'ensemble du Centre de formation de la Métropole, actuellement à Saint Fons. Ainsi, 100 stagiaires supplémentaires pourraient utiliser le restaurant de l'IDEF, ce qui correspondrait

à une pointe de fréquentation pouvant atteindre les 200 rationnaires par jour. Ce besoin est incompatible avec la capacité actuelle du bâtiment.

Compte tenu de l'état de vétusté du bâti, des problèmes de fonctionnement de la cuisine, de l'insatisfaction de l'IDEF dans le mode de production et de restauration, de la nécessité d'augmenter la capacité de production avec l'installation du Centre de formation, il est proposé d'abandonner le bâtiment actuel et de reconstruire un bâtiment neuf pour y installer une cuisine collective de production et une ou plusieurs salles à manger pour les enfants et le personnel de la Métropole (IDEF et Centre de formation). Le besoin en surface est de l'ordre de 700 mètres carrés.

La libération d'un terrain consécutif à la démolition de l'ancienne Pouponnière permet d'envisager une construction sur le site de l'IDEF et à proximité du Centre de formation.

Un schéma global d'aménagement de la zone va être étudié, permettant ainsi de définir la zone d'implantation du futur bâtiment restaurant.

Le montant de l'opération est estimé à 2 500 000 € TTC.

Afin de réaliser les études préalables et d'affiner le montant de l'opération, il est demandé une individualisation partielle d'autorisation de programme de 250 000 € TTC ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études préalable à la reconstruction du restaurant de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) à Bron.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 20 000 € TTC en 2016 et 230 000 € TTC en 2017 sur l'opération n° 0P35O5021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.